



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 janvier 2017

N° 2017-24

Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35
M. Marik FETOUEH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2017 Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	Délibération N° 2017-24
--	--	--

**Programme d'investissement 2017 - Autorisations de programme ou d'engagement (AP/AE) -
Instruction M4x - Révision des Autorisations votées - Autorisations pour 2017 - Adoption**

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2000, le Conseil métropolitain a adopté la procédure de gestion en Autorisation de programme et Crédits de paiement (AP-CP) pour le projet tramway et l'a ensuite étendue à d'autres projets à partir de 2006.

Il est rappelé que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle et indicative par exercice des crédits de paiement correspondants.

Le recours au dispositif des AP-CP permet ainsi :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme, en définissant une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût global d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme,
- d'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider ainsi les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés.

Ainsi conformément à l'article R.2311-9 et en application de l'article L.2311-3 et de l'article L.5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé que la section d'investissement des budgets 2017 des différentes entités financières de Bordeaux Métropole, comporte comme les années précédentes des autorisations de programme, modalité de gestion reprise dans le règlement budgétaire et financier de la Métropole (délibération n° 2015-809 du 18 décembre 2015). A noter qu'à ce titre seules deux catégories d'AP subsistent : AP projet et AP d'investissements récurrents.

Cette délibération présente les révisions des Autorisations votées faisant l'objet d'une proposition de vote dans le cadre de l'adoption des budgets de Bordeaux Métropole gérés selon l'instruction M4 et ses déclinaisons.

Pour mémoire, les autorisations de programme ou d'engagement gérées selon l'instruction M57 sont désormais votées dans le corps du budget.

1. Au budget annexe assainissement

- Réseaux et ouvrages eaux usées (AP d'inv. récurrents)**

Votée lors du budget primitif 2015, cette autorisation de programme a été revue à la hausse en 2016 pour tenir compte principalement du dernier Contrat codéveloppement (CODEV), de la réhabilitation du collecteur unitaire Lajaunie et de nécessités supérieures en matière de renouvellement sur une période étendue à 2015–2020.

A nouveau, l'autorisation doit être révisée à hauteur de 20 825 747,60 €. Il s'agit essentiellement de tenir compte de l'augmentation du plan de charge en matière de création et de renouvellement réseaux (réseaux Fonds d'intervention communal (FIC), réseaux structurants, renouvellement), ainsi que du respect du montant total du protocole transactionnel pour le collecteur Lajaunie (5,6 M€).

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
64 757 000,00	20 825 747,60	85 582 747,60	31 646 289,31

Au total sur l'ensemble des huit opérations qui composent l'AP, tous les réajustements de prévisions portent l'AP à 85 582 747,60 € sur la mandature selon le détail suivant :

21P008O001	Développement réseaux locaux (FIC)	16 979 394,62
21P008O002	Création et développement réseaux structurants et ouvrages	17 440 000,00
21P008O003	Equipement auto-surveillance	2 152 474,04
21P008O006	Renouvellement réseaux	40 137 576,21
21P008O007	Travaux réseau Inspection TV	3 314 453,61
21P008O010	Collecteur Lajaunie	5 558 849,12
	TOTAL AP :	85 582 747,60

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
15 800 000,00	14 500 000,00	11 600 000,00	12 036 458,29

- Système d'information eaux usées (AP projet)**

Configuré au départ en incluant la partie eaux pluviales, le projet de déploiement du Système d'information est désormais scindé en deux parts. Une première au Budget principal concernant l'eau (Défense extérieure contre incendie (DECI), Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), eau potable...) et la seconde demeurant au Budget annexe assainissement. En conséquence l'autorisation est revue à la baisse. Elle est ainsi ramenée de 9 247 127,00 € à 2 870 142,90 €, soit une révision de - 6 376 984,10 €.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
9 247 127,00	- 6 376 984,1	2 870 142,90	854 114,90

	0	
--	---	--

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
1 137 700,00	592 528,00	225 800,00	30 000,00	30 000,00

- **3^{ème} phase Tramway (AP projet)**

Le financement des déviations des réseaux des eaux usées nécessitent un complément de financement dégagé sur les économies à réaliser sur les déviations des eaux pluviales au budget principal. L'AP s'établit en conséquence à 39 983 934,93 €, soit une révision de 7 968 642,16 €.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
32 015 292,77	7 968 642,16	39 983 934,93	20 872 921,78

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2017	CP 2018
10 243 738,43	8 867 274,72

2. *Au budget annexe transport :*

- **Ateliers tram et bus (AP projet)**

La révision à la hausse de cette AP précédemment votée à hauteur de 99 969 630,68 € provient principalement de la réévaluation du coût de restructuration du dépôt Lescure qui s'élève désormais à 60,4 M€.

L'autorisation de programme bénéficie donc d'une augmentation totale de 14 673 427,99 €, la portant ainsi à 114 643 058,67 €.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
99 969 630,68	14 673 427,99	114 643 058,67	21 057 725,18

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 sqq
20 750 717,49	6 797 750,00	10 600 000,00	19 436 866,00	10 000 000,00	26 000 000,00

- **Système d'exploitation (AP projet)**

Par rapport au vote précédent, cette Autorisation de programme est révisée à la hausse à hauteur de 1,36 M€ en raison de la mise en œuvre du plan de basculement des équipements embarqués (phase de transition de la billettique). De ce fait, l'autorisation précédemment votée à 14 401 219 € s'élève désormais à 15 764 768,27 €.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
14 401 219,00	1 363 549,27	15 764 768,27	8 426 268,27

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
6 032 000,00	669 000,00	228 000,00	232 500,00	177 000,00

LE CONSEIL DE METROPOLE

VU les articles L.5217-10-7, L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 2015/069 du 12 février 2016 aux Autorisations de programme et Crédits de paiement des budgets annexes,

VU la délibération 2015/809 du 18 décembre 2015 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il convient de procéder à une révision des Autorisations de programme et Crédits de paiement votées au titre des exercices antérieurs pour un meilleur suivi de la programmation des engagements,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'adopter, pour chaque budget concerné, les révisions des Autorisations de programme portant sur les projets tels qu'explicités ci-dessus,

ARTICLE 2 : les crédits de paiement correspondants seront ouverts au budget des exercices concernés pour chacune des entités financières. Un compte rendu annuel de ces autorisations sera fait à l'occasion des comptes administratifs produits sur la période considérée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 FÉVRIER 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2017	Monsieur Patrick BOBET

